



ECOLE DE MINI BASKET – CONTRAT DE CONFIANCE

LE CLUB DE LA JSC S'ENGAGE A :

- Fournir à chaque licencié le matériel nécessaire : ballons, tenues de match...
- Proposer à chaque enfant dans chacune des catégories un entraînement adapté et en adéquation avec le projet sportif de l'école de mini basket par des entraîneurs qualifiés
- Développer la sociabilisation et l'esprit d'équipe à travers le basketball en privilégiant le jeu sur l'enjeu
- Organiser des rencontres pour les catégories U9 et U11 et participer aux plateaux U7
- Participer aux différentes animations proposées par le Comité du Loiret : Fête du Mini basket, 360°, sélections...
- Organiser des animations : Tournoi U11, Arbre de Noël, stages de vacances
- Informer les licenciés par le biais du panneau d'affichage EMB et le site internet JSC (page Mini-basket)

LE JEUNE LICENCIE S'ENGAGE A :

- Être poli et agréable
- Respecter ses coéquipiers, son entraîneur, et en match, les adversaires et les arbitres
- Respecter le matériel et participer au rangement
- Ecouter les consignes de l'entraîneur et donner le meilleur de lui-même
- Participer aux activités proposées par son équipe



LES PARENTS S'ENGAGENT A :

- Relire avec l'enfant le livret du Mini basketteur distribué aux jeunes licenciés
- Respecter les jours et horaires d'entraînements
- Déposer et récupérer leur enfant dans le gymnase
- Prévenir les coachs et entraîneurs en cas d'absence aux matchs/entraînements
- Avoir un comportement responsable et exemplaire
- Participer à la vie du club : covoiturage, goûter...

Le Président de l'Ecole de Mini Basket, le Parent et le Jeune Licencié s'engagent à respecter ce contrat de confiance pour le bon déroulement de la saison.

Fait en double exemplaire,

Le Président EMB

Le Parent

Le Jeune Licencié